

Réf : DCM/2023-69/4.1/26-10

| Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29 | | |
|--|----------|--|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 21 | 28 |

Date de la convocation : 20/10/2023

Notifiée aux élus le : 20/10/2023

Date de l'affichage : 20/10/2023

OBJET :

**DAJEP - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX OCTOBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 octobre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Régis VIANET, Christine DUCHANGÉ, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

| |
|--|
| Gilles TRULLET à Pierre MAUMÉJEAN |
| Arnaud FOUREL à Régis VIANET |
| Yves GRAS à Christine DUCHANGÉ |
| Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL |
| Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR |
| Cédric BONATO à Joachim RAMS |
| Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND |

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel LEBLANC

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Adjointe au Maire déléguée

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

Création de 19 postes :

- 4 Agents de Maîtrise principaux à TC
- 3 Adjointes techniques principaux de 1ère classe à TC
- 1 Attaché principal à TC
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe à TC
- 2 Adjointes administratifs principaux de 2ème classe à TC
- 1 Brigadier-Chef principal à TC
- 1 ASEM principal de 1ère classe à TC
- 5 Adjointes d'animation principaux de 2ème classe à TC
- 1 Adjoint d'animation principal de 2ème classe à TNC : 21h

Il est précisé que ces créations sont motivées par des avancements de grade bénéficiant à des agents en place et qu'elles seront suivies par des suppressions de postes libérés, après avis du Comité Social Territorial compétent, lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 octobre 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

| | | | | |
|-------------------------|--|--------------|-----------|---|
| Délibération 2023-69 | DAJEP – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS | Pour : | 26 | Groupe Majoritaire + J. RAMS, C. BONATO + S. PIGNAN |
| | | Contre : | 2 | O. BERTRAND, C. VANDERBISTE |
| | | Abstention : | 0 | Néant |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication